



**PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS AU PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, QUE :

Les membres du conseil ont adopté, lors de la séance régulière du 3 janvier 2018 le règlement # 2018-002 pourvoyant à l'adoption d'un programme de revitalisation sur le territoire de la municipalité.

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 4^e jour de janvier deux mille dix-huit.

Richard Pelletier,
Directeur général